



Compte-rendu du groupe de travail carte scolaire et DHG

Mercredi 23 janvier un groupe de travail était organisé ayant pour thèmes *la carte scolaire* dans notre académie. C'est-à-dire les ouvertures, les fermetures de classes dans les établissements du second degré ainsi que les dotations horaires globales (DHG) que les enseignants devront faire toutes les semaines.

La FSU était représentée par *Laïdi Ben Haddou* pour le SNES et *Emmanuel Roublot* pour le SNEP.

L'administration était représenté par M. Dupuy, Directeur du Budget et des Moyens (DBM).

SEGPA

Dans le Sud-Basse-Terre, le Recteur oblige la fermeture des plusieurs classes de SEGPA. Il n'y aurait plus de sixième et cinquième SEGPA à Trois-Rivières et plus de sixième SEGPA à Saint-Claude.

À cause de la fermeture de la sixième SEGPA pendant l'été au collège de Trois-Rivières, 17 élèves sont en perdition faute dans les classes de sixième générale faute de personnels formés à l'éducation des élèves à besoins particuliers.

Il ne faut pas confondre l'inclusion et l'abandon des élèves par le Rectorat. Quand le Recteur ferme des SEGPA, ce sont les élèves les plus fragiles qu'il abandonne.

Collèges

Les collèges de notre académie sont classés dans 4 groupes :

1. pour les REP+ qui regroupent 4,77% des collégiens de l'académie (pas d'HSA)
2. pour les REP qui regroupent 23,05% des collégiens de l'académie (1,2 HSA par titulaire)
3. pour ceux classés politique de la ville qui regroupent 16,05% des collégiens de l'académie (1,2 HSA par titulaire)
4. pour tous les autres qui regroupent 56,13% des collégiens de l'académie (2,2 HSA par titulaire).

Ces taux d'HSA ont été **arbitrairement choisi par le Recteur afin de supprimer des postes de titulaires**. Les enseignants ne sont tenus d'en accepter une seule au maximum.

Nous avons insisté sur les problèmes d'effectifs, niveau par niveau, établissement par établissement. Mais aucune réponse ne nous est arrivée.

Lycées

Les services sur Rectorat ont convenus que les dotations en lycées sont difficiles et mouvantes : les effets de la réforme Blanquer sont difficilement lisibles.

Ce qui est sûr c'est que la plus grande partie des 86 suppressions de postes se fera dans les lycées. C'est le premier objectif de la réforme.

Tous les chiffres présentés étaient soumis à modification. La DBM recevant encore les chefs d'établissement afin de leur jeter quelques miettes de DHG.

Saint-Martin

Nous avons dénoncé les fermetures de classes dans les collèges de Saint-Martin. M. Dupuy a affirmé que **ces fermetures de division étaient une demande des chefs d'établissements locaux**.

Alors que l'activité se relance à Saint-Martin, le Recteur ferme des classes.

Heures supplémentaires

Dans l'académie, le Recteur prévoit **7200 HSA**, ce qui correspond à **400 emplois de certifiés détruits**.

M. Dupuy, a confirmé que le Recteur n'imposait aucune heure supplémentaire aux enseignants au delà de leurs obligations de services. Nous lui avons fait remarqué que ce n'était pas ce que les collègues ressentaient dans les établissements.

Il a affirmé que les directives aux chefs d'établissements étaient de ne rien imposer en dehors de nos obligations de services qui sont **d'une heure supplémentaire impossible, pas plus**.

Autonomie des établissements

M. Dupuy a confirmé que le Recteur ne respectait pas le code de l'éducation ; même si les conseils d'administration votent les répartitions dans l'enveloppe pourtant déjà contrainte imposée par le Rectorat, le Recteur va casser ce travail pour imposer une répartition qui puisse supprimer les postes souhaiter. **C'est illégal d'après l'article R421-2 du code de l'Éducation :**

Les collèges, les lycées, les écoles régionales du premier degré et les établissements régionaux d'enseignement adapté disposent, en matière pédagogique et éducative, d'une autonomie qui porte sur :

1° L'organisation de l'établissement en classes et en groupes d'élèves ainsi que les modalités de répartition des élèves ;

2° L'emploi des dotations en heures d'enseignement et, dans les lycées, d'accompagnement personnalisé mises à la disposition de l'établissement dans le respect des obligations résultant des horaires réglementaires ;

L'an dernier, plusieurs établissements avaient voté une répartition dans les clous, pourtant le Recteur a modifié ces répartitions. De façon illégale.

Comment qualifier un Recteur qui organise l'illégalité dans l'Académie dont-il est responsable ?

Limitation des effectifs

M. Dupuy a confirmé que le Recteur mentait quand il affirmait que les classes des collèges en éducation prioritaire étaient limitées à 24 en sixième et 26 pour les autres niveaux. Il y a bien des seuils mais si le Recteur ne veut pas ouvrir de classe, on dépasse le seuil qu'il fixe lui-même.

Le cas le plus emblématique est le collège de Bouillante, établissement classé REP, dont les classes de sixième seraient en moyenne à 25,3 élèves alors que la limite fixée par le Recteur est 24. *Alternative Fact ?*

Comment qualifier un Recteur qui respecte pas sa propre parole ?

Et la suite

En tant que personnel méritant de notre académie, M. Dupuy, début 2019, a été promu officier des palmes académiques. Napoléon disait : « *Je vous défie de me montrer une république, ancienne ou moderne, qui sût se faire sans distinctions. Vous les appelez les hochets, eh bien c'est avec des hochets que l'on mène les hommes.* ». C'est grâce à la convoitise de ces hochets qu'on mène notre jeunesse dans le mur.

Le CTA du 25 janvier a été boycotté, en attendant que le Recteur puisse répondre à l'urgence de l'Éducation en Guadeloupe.

La mobilisation prend la forme d'une grève générale les 31 janvier et 1er février.

Comment qualifier des personnels qui se mobilisent, chaque jour, pour que la jeunesse Guadeloupéenne ne voit pas son avenir gâché par un choix politique de réduction de moyens ?